

# ATTESTATION FOURNISSEUR LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ

(Articles R. 324-2 à R. 324-7 C. du Travail et Décret n° 2005-1334 du 27 octobre 2005)

**ENTREPRISE :** SARL J.E.B.S. EXPRESS  
 Le Petit Bois - 7, Rue Poumel  
 31140 SAINT-LOUP CAMMAS  
 Tél. 05 61 74 33 04 - Fax. 05 34 27 44 12  
 Siret 432 429 249 00019 - APE 5229 A  
 Intracom : FR 59 432 429 249

Nom : \_\_\_\_\_  
(ou cachet commercial)

Siège Social : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_  
(si différent du siège social)

**IMMATRICULATION :**

Numéro SIRET : H329249 | 249 | 00019 Code NAF : 5229A

Numéro inscription au R.C. (1) : H32429249 Ville : TOULOUSE

Numéro inscription au Répertoire des Métiers (1) : /

Numéro Inscription à un Ordre Professionnel (1) : /  
(Préciser lequel)

**ORGANISME, ENTREPRISE ou PERSONNE DESTINATAIRE DE LA PRESENTE ATTESTATION :**

S.D.V LOGISTICS INTERNATIONAL

Le(la) soussigné(e), responsable légal(e) ou fondé(e) de pouvoirs (2) de l'Entreprise indiquée plus haut, atteste sur l'honneur :

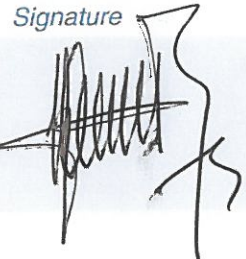
- 1) Que l'entreprise a satisfait pour la totalité à l'ensemble des obligations de déclarations et paiements des cotisations sociales et qu'une attestation émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement sera fournie sur simple réquisition, si nécessaire.
- 2) Que les indications ci-dessus relatives à l'immatriculation sont sincères et véritables, et qu'une attestation émanant de l'autorité compétente pour ladite immatriculation sera fournie sur simple réquisition de la part du destinataire de la présente attestation (Article R. 324-4 du Code du Travail).
- 3) Que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320, L. 143.3 et R. 143-2 du Code du Travail.

R 3243 1 à 5. L 1221-10 à 13 } du CDT  
 L 3243 1 à 4 }

Fait à : Saint Loup Cammas le : 15/02/10

Nom et fonction de la personne signataire : SALVY Jérôme Gérant

Signature



Cachet commercial



(1) Remplir la rubrique correspondant à votre cas  
 (2) Rayer la mention inutile